

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA22 09005-1 ET RCA02 09002-3

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, les règlements suivants :

RCA22 09005-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 (RCA22 09005) (dossier 1224040006);

RCA02 09002-3 Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA02 09002) (dossier 1235051001).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 22 mars 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert